



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026/DPAIT/BH

Le **Mardi 09 Juin 2026 à 11 h : 00 min**, il sera procédé dans la salle de réunion de la délégation provinciale des affaires islamiques de Tiznit Avenue Hassan 2 Ville de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour la **fourniture, l'installation et la mise en service de Matériel de Sonorisation pour Plusieurs Mosquées dans la province de Tiznit, En Lot Unique.**

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre à la Délégation Provinciale des Affaires Islamiques de Tiznit, Avenue Hassan 2 Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques : www.habous.gov.ma, ou du portail Marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **(9.000,00 dirhams) Neuf Mille dirhams.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 36,42,44 et 46 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Provinciale des Affaires Islamiques de Tiznit, Avenue Hassan 2 Tiznit,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans **l'article 3 du règlement de consultation** conformément à l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous publics.

